

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/07/2024

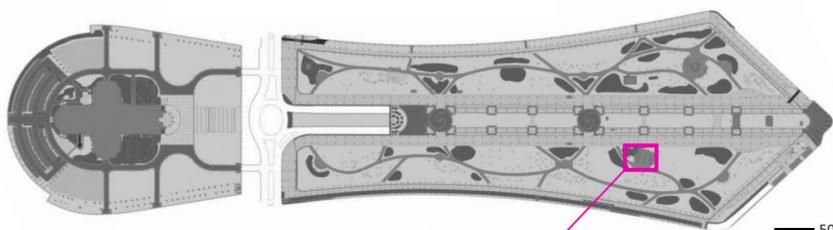
N/Réf. : KKB30001_727_PUN
Gest. : BDG
V/Réf. : 2146-0001/109/2024-136PU
Corr DPC: Thomas BOGAERT
NOVA : 11/PFU/1936030
Corr DU: Mieke TANGHE
Nancy DENAYER

KOEKELBERG. Avenue de la Liberté – Parc Elisabeth
(= site classé)
PERMIS UNIQUE: Réaménager le terrain de sport du parc Elisabeth, avec le souhait de requalifier ce dernier en « aire sportive »
Demande de BUP – DPC / BUP – DU du : 03/06/2024

Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 03/06/2024, nous vous communiquons l'avis conforme favorable émis par notre Assemblée en sa séance du 26/06/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (©Brugis) et plan du parc avec l'emplacement de la plaine de jeux (extr. du dossier de demande)

CONTEXTE & DEMANDE

Conçu dès 1869 par V. BESME et réalisé à partir de 1880, le parc Elisabeth se voit coupé en deux par le passage de l'autoroute à la fin des années 50, puis le tunnel autoroutier sera enterré en 1985, permettant au parc de retrouver ses longues perspectives. Le site est classé depuis 1972. Il comprend plusieurs éléments construits : le kiosque à musique, le pavillon Vanaudenhove (rénovation et extension prévues), une plaine de jeux et un terrain de sport. Depuis 2011, la restauration du parc a été entamée par Bruxelles Environnement et sa rénovation avance progressivement.

La demande porte actuellement sur la transformation du terrain de sport en « aire sportive », visant sa requalification, son adaptation aux enjeux actuels et une meilleure intégration dans le parc classé. En effet, l'actuel terrain de sport est un espace vétuste, ses pentes sont accidentées et le revêtement du sol est dégradé. Dévolu principalement à la pratique du football et du basketball, il offre peu de

possibilités quant à d'autres pratiques sportives ou ludiques. Il s'intègre également peu au site, même si, par sa position intéressante en retrait, il ne perturbe nullement les vues principales.

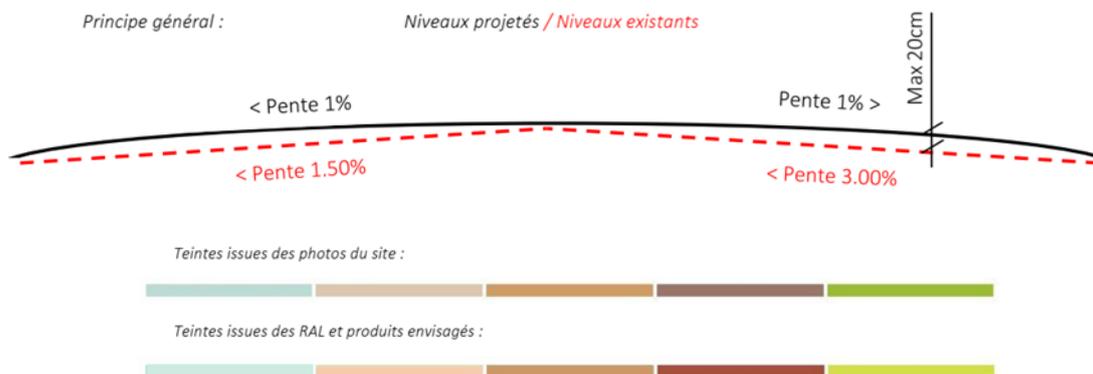


Situation actuelle : vues et plan du terrain de sport (extr. du dossier de demande)

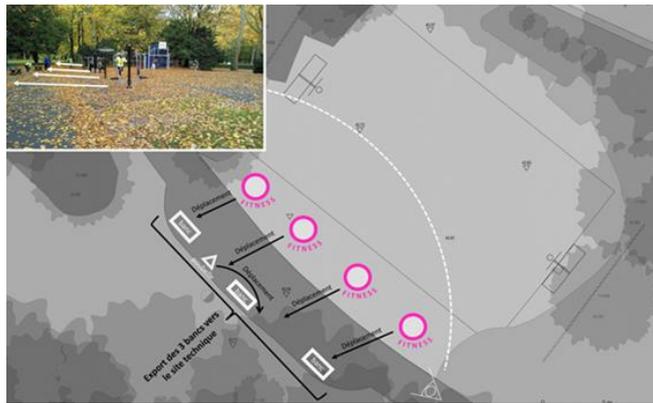
La requalification en 'aire sportive' de cet espace d'environ 615m² permettra la pratique simultanée de plusieurs activités, mêlant roulettes, parcours informel, street basket 3x3, panna football/freestyle,...

Pratiquement, le nouvel aménagement se fera de la manière suivante :

- Équipements :
 - ✓ suppression des deux ensembles football/basket actuels et déplacement des 4 éléments de fitness sur le chemin de coulisse,
 - ✓ installation de 3 paniers de basket, d'un module de panna-football et de 4 éléments ludiques sous la forme de buttes en béton coloré,
 - ✓ démontage et stockage des bancs (en attente d'un remplacement dans le parc) et création d'assises intégrées à l'espace, constituées de lattage sur blocs de grès ou dans l'emmarchement bordant la partie sud du site,
 - ✓ marquage au sol,
- Sol : réfection du revêtement en asphalté ocre clair, correction des pentes, création d'une rampe d'accès du côté du mail (accès PMR) et d'un emmarchement de l'autre côté. La rénovation du revêtement permettra la diminution de l'imperméabilisation du lieu (- 85 m²). Les eaux pluviales seront renvoyées en périphérie, avec infiltration dans l'espace vert, ce qui est déjà le cas actuellement,
- Végétation : plantation de 3 arbres d'agrément (*Cornouiller mâle*, *Bourdène*) et de 4 arbres d'avenir « relais » (*Noyer commun*, *Chêne bicolor*, *Orme de Sibérie résistant*),
- Matériaux : pour une meilleure intégration au site, l'utilisation de matériaux déjà présents dans le parc, tels la dolomie et le grès faménien du Condroz (retrouvé dans le soubassement du kisoque) est prévue. Les teintes des autres matériaux seront proches de celles déjà existantes dans le parc.



Coupe avec la correction des pentes – Gamme de teintes en place et projetée (extr. du dossier de demande)



Plans existant et projeté (extr. du dossier de demande)

AVIS

La CRMS émet un avis favorable sur la demande, estimant que la philosophie inclusive, souple et adaptable du projet est très positive et correspond parfaitement à l'évolution des mentalités et des usages.

L'insertion de l'aire sportive au sein du parc classé est envisagée de manière équilibrée et respectueuse des qualités patrimoniales du site :

- ✓ sa relation visuelle avec le mail est discrète, ce qui permet la préservation de la perspective vers la basilique,
- ✓ l'aspect de « loge végétale » est conservé et même accentué par de nouvelles plantations (à réaliser dans un avenir plus ou moins proche) aux abords de l'aménagement, ce qui contribue à la préservation du tracé historique et à l'ombrage durant l'été. Il est à noter que certaines nouvelles essences non indigènes (Chêne bicolor et Orme sibérien résistant) sont choisies en fonction de leur adaptation au changement climatique (sécheresse),

- ✓ du côté sud (chemin dit « de coulisse »), la zone sportive s'ouvre de façon plus franche sur l'extérieur. Si la Commission est favorable au déplacement des quatre équipements de fitness, qui ferment actuellement l'espace, elle demande de veiller à ce que leur implantation n'empiète pas trop sur le chemin et que leur fixation soit qualitative / ne soit pas source de ravinement,
- ✓ l'accès via la rampe ou par l'emmarchement permet de réguler la question des pentes,
- ✓ les matériaux et leur couleur ont été choisis de manière à s'intégrer le plus possible au parc classé,
- ✓ la superficie (imperméable) du nouvel aménagement est diminuée de 85 m² par rapport à l'ancien, ce qui est positif au point de vue de la perméabilité des sols.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; ivandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels